



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 30 novembre 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

24 novembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 09

Votants : 10

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Julien KERGUILLEC

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle Yeun Elez à la CCIMBO de Morlaix sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard

FLOCH, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON, Guy PENNEC, Bernadette AUFFRET, Christophe MICHEAU (représenté par Solange CREIGNOU).

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté :

Aline CHEVAUCHER.

POUVOIR : Christophe MICHEAU à Solange CREIGNOU

OBJET	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SCOT DU PAYS DE MORLAIX – RESULTAT DE LA CONSULTATION
ACTE	CS-2023-06-N51
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Le comité syndical est invité à délibérer sur le choix du bureau d'études retenu pour mener l'évaluation environnementale du SCOT du Pays de Morlaix.

L'évaluation environnementale est une démarche qui a pour objectif de nourrir les documents de planification (SCOT, PLUI) durant l'ensemble du processus d'élaboration.

Elle permet d'identifier les enjeux environnementaux du territoire, afin qu'ils en soient une composante au même titre que les questions urbaines, économiques, sociales, de déplacements, etc.

L'« environnement » est compris au sens large du terme, à savoir les ressources et milieux naturels ainsi que les pollutions et nuisances de toutes origines, le paysage et le patrimoine, mais aussi les conséquences en termes de cadre et de qualité de vie, de santé publique, de changement climatique et d'adaptation à ce changement.

La description de l'état initial de l'environnement est une composante fondamentale de l'évaluation environnementale qui conditionnera la qualité du document d'urbanisme et du processus d'évaluation des incidences. Avec le diagnostic du territoire, en identifiant les enjeux environnementaux, il constitue le socle pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables. C'est aussi le référentiel au regard duquel l'évaluation des incidences sera conduite.

Il faut préciser que l'état initial de l'environnement a été réalisé par l'ADEUPA ;

La prestation sollicitée dans le cadre de la consultation est l'accompagnement du territoire dans l'analyse des impacts des orientations priorisées dans le PAS et traduites dans le DOO ;

L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme n'est pas une évaluation a posteriori des impacts une fois le document établi, mais une évaluation intégrée à l'élaboration du document, dite « ex-ante ». C'est une démarche d'aide à la décision qui prépare et accompagne la construction du document d'urbanisme, et permet de l'ajuster tout au long de son élaboration.

Il convient de souligner que l'évaluation doit se fonder sur un recueil de données environnementales en qualité et en quantité suffisante en rapport avec les enjeux exprimés dans le PAS.

Une consultation a été lancée. 4 propositions de prestations ont été reçues.

1	BIOTOPE	36 885 HT	44 262 TTC	53 JOURS
2	EAU	39 787.50 HT	47 745 TTC	63,75 JOURS
3	DCI	42412 HT	50 895 TTC	52 JOURS
4	EVEN CONSEIL	55 975 HT	67 170 TTC	74 JOURS

Après analyse des offres, le bureau syndical propose aux membres du Comité de retenir l'offre du bureau d'études BIOTOPE.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;
Pris connaissance du dossier ;

DELIBERATION

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier l'évaluation environnementale du SCOT du Pays de Morlaix au bureau d'étude BIOTOPE ;
- **VALIDE** le montant de l'offre qui s'élève à 36 885.00€ HT, soit 44 262.00€ TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de la procédure.

Votants	09
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 30 novembre 2023

Le Président
Henri BILLON

